

REGLEMENT GENERAL SUD ECO TOUR

Préambule :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans son intégralité en ayant cliqué « oui » lors de la validation de son inscription sur le site : <http://www.sudvelo.com/Trophee> et gagnera ainsi ses 10 premiers Eco Points (voir Règlement Sud Eco Point).

Article A. Description :

Le trophée « Sud Eco Tour » est la mesure de la performance individuelle de cyclistes regroupés par catégories lors d'épreuves Cyclosporatives, régis par la FFC (fédération Française de Cyclisme) et nommées dans l'article K. La mesure de cette performance donnera lieu à l'édition d'un classement par catégorie. Les organisateurs du Trophée « Sud Eco Tour » ne se substituent à aucun moment aux organisateurs des épreuves nommées dans l'article K et acceptés sur leur trophée les Cyclosporatives ayant répondu aux exigences de ces mêmes épreuves. Un classement sera établi à la fin de chaque épreuve et un maillot distinctif sera donné au 1^{er} Cyclosporatif (Classement Scratch) et remis lors de l'épreuve suivante et/ou lors de la remise des prix (Date communiquer ultérieurement) Les coureurs « 1^{er} caté » et « Nationaux » pourront être classés sur le trophée mais ne pourront pas le gagner. Seuls seront classés au final, les Cyclosporatives ayant participé à 3 des 4 épreuves. L'inscription se faisant à tout moment jusqu'avant la dernière épreuve.

Article B. Sur la Route :

Chaque participant est tenu de respecter le code de la route et les interdictions en vigueur, sachant que ces épreuves Cyclosporatives se déroulent sur des routes non-privatives. Les organisateurs du trophée « Sud Eco Tour » déclinent toutes responsabilités en cas d'accident. Chaque concurrent doit être assuré contre tout accident qu'il pourrait créer. Le port du casque à coque rigide est obligatoire durant toutes les épreuves et les rallonges de guidon sont interdites. Tout manquement au non-respect de ce règlement est disqualifiant dans le cadre du trophée « Sud Eco Tour ».

Article C. Les catégories au 1^{er} janvier 2008 :

A : Dames de 18 à 39 ans PP, K : Dames de 18 à 39 ans GP,
 B : Dames de 40 à 49 ans PP, L : Dames de 40 à 49 ans GP,
 C : Dames de 50 ans et plus PP, M : Dames de 50 ans et plus GP,
 D : Hommes de 18 à 29 ans PP, N : Hommes de 18 à 29 ans GP,
 E : Hommes de 30 à 39 ans PP, O : Hommes de 30 à 39 ans GP,
 F : hommes de 40 à 49 ans PP, P : hommes de 40 à 49 ans GP,
 G : hommes de 50 à 59 ans PP, Q : hommes de 50 à 59 ans GP,
 H : hommes de 60 et plus PP, R : hommes de 60 et plus GP,
 I : Handisport homme et femme PP, S : Handisport homme et femme GP,
 J : Tandem PP, T : Tandem GP,
 U : Classement Club (Voir Art L) V : Classement Equipe (Voir Art L)
 PP : Petit Parcours / GP : Grand Parcours.

Article D. Les Cyclosporatives et les organisateurs :

Voir règlement des Cyclosporatives Article K, les organisateurs du « Sud Eco Tour » ne se substituent pas aux organisateurs des épreuves.

Article E. les Inscriptions :

L'inscription est personnelle et nominative, peut se faire tout au long des du déroulement du « Sud Eco Tour » mais elle ne peut être ni échangée ni cédée. Si le Cyclosporatif participe aux plusieurs épreuves mais sur des parcours différents (petit parcours et grand parcours), il apparaît dans les 2 classements.

Article F. Les parcours :

Le parcours est donné au départ de l'épreuve par l'organisateur. Celui-ci sera fléché. Pour pouvoir être classé dans le trophée « Sud Eco Tour », le Cyclosporatif ne devra en aucun cas être assisté d'une voiture personnelle : les voitures suiveuses sont strictement interdites (Exclusion du Sud Eco Tour) même si sur certaines épreuves des voitures de dépannage mise à disposition par l'organisation pourront être présentes. Des ravitaillements sont assurés par l'organisation. Tous Cyclosporatives se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état avant de prendre le départ. Une voiture balai suivra chaque épreuve.

Article G. Responsabilité :

Responsabilité civile : Les organisateurs du trophée « Sud Eco Tour » s'en remettent aux organisateurs des épreuves qui doivent avoir souscrit un contrat d'assurance qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants

engagés, pour les dommages matériels ou corporels que les Cyclosporatives pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Ce contrat n'a d'effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les Cyclosporatives inscrits et contrôlés du départ et jusqu'à l'arrivée. Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol, pas plus que les organisateurs du « Sud Eco Tour » qui ne se substituent pas aux organisateurs des épreuves.

Article H. Les fautifs :

S'il est fautif donc en cas d'infraction, le Cyclosporatif sera automatiquement exclu du trophée « Sud Eco Tour » de plus il sera le seul responsable à ses risques et périls, et, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement. Le participant renonce à intenter toute action envers les organisations des épreuves ou du trophée « Sud Eco Tour », en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de l'épreuve Cyclosporative.

Article I. Règlement « Ne Jetez Plus » :

Les Crados : Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritrus sur la route est strictement interdit. En cas de non-respect à ce manquement le Cyclosporatif sera automatiquement exclu du trophée « Sud Eco Tour ». Des contrôles seront réalisés par les organisateurs du trophée et de l'épreuve. L'organisateur, les contrôleurs, les personnels des ravitos, les commissaires et organisateur pourront demander l'exclusion de tout contrevenant au règlement ou au non-respect de l'esprit de l'épreuve Cyclosporative.

Les Dopés : Toutes personnes ayant eu (Depuis moins de 35 ans) ou ayant recourt à des produits dopant dans le but d'améliorer ses performances serait automatiquement Exclu du Trophée Sud Eco Tour.

Les tricheurs : Idem.

Article J. Droit à l'image :

Tout participant à une épreuve Cyclosporative du « Sud Eco Tour » autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités internationaux.

Article K. les épreuves « Sud Eco Tour 2008 » :

* Le 6 Avril 2008 : La Roger Pigeon (Gignac),
 * Le 3 mai 2008 : La Cigale – Luc Leblanc (Lunel),
 * Le 15 Juin 2008 : La Midi Libre - Cycl'Aigoual (Le Vigan),
 * le 27 juillet 2008 : L'enfer du Mont Tauch (Tuchan),
 Seules les Cyclosporatives ci-dessus pourront utiliser dans leur communication le Label « Eco Tour » et la mention « Sud Eco Tour ». Chaque année, un bilan individuel sera réalisé entre les organisateurs de ces Cyclosporatives et les organisateurs du « Sud Eco Tour » dans le but de savoir si l'épreuve reste au calendrier du trophée ou non et si elle devient une épreuve à bonus ou pas.

Article L. mode de classement :

A l'issue de chacune des épreuves ci-dessus, des points seront attribués aux Cyclosporatives en fonction de leur place au classement général suivant la grille de points ci-dessous Article X. Suite aux épreuves, ci-dessus, seront récompensés les trois premiers Cyclosporatives du classement Scratch ainsi les 1^{er} de chaque catégorie (de A à U) sur chacun des parcours.

Classement du meilleur Club : Club ayant inscrit le plus de Cyclosporatives quelque soit leurs classements ou le parcours et ce sur des épreuves décrites (Art. K).

Classement de la meilleure Equipe : Etabli aux 4 coureurs sur les grands parcours ou 6 sur les petits parcours, d'un même Club ayant inscrit le plus de points (Somme des points de tous les participants du club sur les épreuves).

Article M. Remise des prix :

La remise des prix du challenge aura lieu à la date du par les organisateur du « Sud Eco Tour ». Tous les résultats et classements du « Sud Eco Tour 2008 » seront sur le site <http://www.sudvelo.com/Trophee> dans les trois jours suivant la réception des résultats officiels publiés par les organisateurs.

Article X, Grille de points :

| | 1 ^{er} | ... | 10 ^{ème} | ... | 30 ^{ème} | ... | 50 ^{ème} | ... | 100 ^{ème} | ... | 300 ^{ème} | ... |
|----------------|-----------------|-----------|-------------------|-----------|-------------------|-----------|-------------------|-----------|--------------------|-----------|--------------------|----------------------------|
| Grand parcours | 1000 | -10 | 910 | - 5 pt | 810 | - 4 pt | 730 | - 3 | 580 | - 2 pt | 184 | - 1 pt |
| Petit parcours | 500 | Par Place | 490 | Par Place | 310 | Par Place | 230 | Par Place | 180 | Par Place | | Par Place Jusqu'au dernier |

Article L. Les « Eco Points » :

Règlement : Dans le but de valoriser la fidélité aux épreuves du Sud Eco Tour ainsi que de classer les meilleurs Cyclistes qui respectent l'environnement un classement Eco Sud' Amis à été mis en place :

1. Régularité : 20 Eco Points seront attribués aux Cycloportifs ayant participé à 2 épreuves, 40 à 3 épreuves et un super bonus de 100 Eco Points seront attribués aux Cycloportifs qui se seront classés sur les 4 épreuves (Petit ou Grand Parcours).
1. Covoiturage : 20 Eco Points seront attribués aux Cycloportifs venus à 2, 40 Eco Points aux Cycloportifs venus à 3 et un super bonus de 100 Eco Points pour ceux qui seront venus à 4 en covoiturage Nous faire parvenir (le ou) les Cycloportifs venus avec vous sur le (ou les) épreuve(s) par email envoyé aux organisateurs du Sud Eco Tour ou **indiquez le nom dans la rubrique parrainage indiqué dans votre compte Sud Vélo.**
2. Indication covoiturage : Les Cycloportifs ayant donné des indications permettant de faire du Covoiturage avec un (ou des) autre(s) cycliste(s) gagneront 50 Eco Points.
3. Déchets : 50 Eco Points seront attribués aux Cycloportifs ramenant leurs déchets au stand « Sud Vélo / Ne Jetez Plus »
4. Parrainage : 20 Eco Points par parrainage de Cycloportifs (**indiquez le nom dans la rubrique parrainage indiqué dans votre compte Sud Vélo.**)
5. Inscription par internet : Les Cycloportifs inscrit par internet sur le site <http://www.sudvelo.com/Trophee> gagneront automatiquement 20 points.
6. Charte : Les Cycloportifs ayant signé la charte « Ne Jetez Plus » (Par internet ou sur papier) gagneront 50 points.
7. Classement Equipe : Tous les Eco Points gagnés individuellement seront consolidés au niveau de l'équipe.